

Merouane Benahmed, un islamiste assigné à résidence en France aux frais du contribuable français

écrit par Louise Langlois | 8 mars 2018



La France le recherchait pour non-respect de son assignation à résidence, Merouane Benahmed, un ancien membre du Groupe islamique armé (GIA) algérien, a été extradité en mars 2017 par la Suisse vers la France.

Merouane Benahmed, 43 ans, était assigné à résidence à Evron, dans l'ouest de la France, mais depuis septembre 2016, il ne s'était pas présenté à la gendarmerie pour l'un de ses quatre pointages quotidiens. En décembre 2016, le ministère Suisse de la Justice avait donné son feu vert à la demande d'extradition de la France.

Merouane Benahmed, marié et père de quatre enfants, avait fui l'Algérie en 1999 et avait été condamné à 10 ans de prison en France dans le cadre de l'affaire des filières tchétchènes, soupçonnées de projeter des attentats à Paris. Libéré en 2011, il vivait depuis sous le régime de l'assignation à résidence, la Cour européenne des droits de l'Homme ayant refusé son extradition vers l'Algérie à cause de sa condamnation à mort

par contumace dans ce pays.

En mars 2015, BFM TV avait réalisé un reportage sur Merouane Benahmed dans lequel il était confirmé que ce dangereux terroriste vivait depuis plusieurs années en France, avec toute sa progéniture, aux frais de l'Etat et du contribuable français. La présence de cet individu radicalisé constitue un véritable danger pour les habitants des communes où il est assigné à résidence, comme le confirmait le Maire du village de Beaupréau (Maine-et-Loire) où Merouane Benahmed vivait jusqu'en 2016.

L'éternel alibi de la Cour européenne des droits de l'Homme derrière lequel se drapent les pays d'Europe occidentale pour éviter d'extrader les terroristes recherchés par l'Algérie constitue depuis des années une réelle menace pour nos pays d'accueil. La France continue, d'une certaine manière, à couvrir et à choyer ces criminels même après la vague d'attentats islamistes qui a ensanglanté notre pays depuis 2015.

Il est urgent de revoir la législation européenne et française en matière de droit d'asile de façon à protéger en priorité les citoyens français au détriment de tous ces musulmans fanatisés qui sont assignés à résidence sur notre territoire national. D'une part, ces individus projetaient de commettre des attentats en France avant leur arrestation et d'autre part, ces islamistes sont toujours en relation avec des réseaux terroristes, à l'image de Kamel Daoudi et d'Olivier Corel (surnommé « *L'Emir Blanc* ») qui a endoctriné une filière entière de jeunes djihadistes français partis combattre en Syrie.